Union des Comores

VICE-PRESIDENCE CHARGEE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

PROCESSUS DE DEFINITION DES CIBLES NATIONALES DE LA NEUTRALITE DE DEGRADATION DES TERRES AU COMORES

Neutralité en Matière de Dégradation des Terres

Processus de Définition des Cibles au Comores

Rapport final sur le processus de définition des cibles pour NDT

Juillet 2018

UNION DES COMORES

PROCESSUS DE DEFINITION DES CIBLES NATIONALES DE LA NEUTRALITE DE DEGRADATION DES TERRES AU COMORES

Rapport final sur le processus de définition des cibles pour NDT

Ce document a été conçu avec le soutien du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT), une initiative de partenariat mise en œuvre par le Secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD avec l'apport des partenaires suivants : France, Allemagne, Luxembourg, République de Corée, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, le Système mondial d'information sur les sols de l'ISRIC, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, Soil Leadership Academy, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut de ressources mondiales.

Les opinions et le contenu de ce document émanent des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue du PDC NDT ou de ses partenaires.

Table des matières

Résumé 5
1 Faire levier sur la NDT 6
2 Évaluer la NDT 7
2.1 Données et choix des indicateurs 7
2.1.1 L'Occupation des terres 7
2.1.2 La productivité des terres 8
2.1.3 Les stocks de carbone 8
2.2 Méthodologie utilisée pour l'évaluation des données 9
2.3 Les tendances de la dégradation des terres 11
2.3.1 L'occupation des terres 11
2.3.2 La productivité des terres 11
2.3.3 Le stock de Carbone 12
2.4 Description des zones hotspots 12
2.4.1 Méthodologie utilisée pour l'identification des zones Hotspots 12
2.4.2 Facteurs de dégradation des terres 16
2.5 Présentation de la ligne de référence 20
3 Présentions des cibles et mesures pour atteindre la NDT 22
3.1 Les Cibles 22
3.2 Mesures identifiées pour atteindre la Neutralité de la Dégradation des Terres 22
4 Atteindre la NDT 23
5 Conclusion 25
Annexe 1 : Liste des membres du groupes de travail 27
Annexe 2 : Liste des dates de réunions du groupe de travail et ateliers de validation de la NDT 28
Annexe 3: Liste des rapports soumis 29

Résumé

La dégradation des terres s'accélère à un rythme alarmant dans toutes les régions du monde. Elle constitue un frein au développement durable, en impactant la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et les conditions de vie des populations. De ce fait, un effort global, concerté, visant à enrayer et inverser ce phénomène s'impose. Les gouvernements nationaux ont convenu d'objectifs et d'engagements mondiaux et régionaux pour stopper et inverser la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées. En septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté « L'Agenda 2030 pour le développement durable », comprenant 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles.

L'Objectif du Développement Durable 15 "protéger et restaurer les écosystèmes terrestres tout en promouvant leur utilisation durable, à mettre en œuvre une gestion durable des forêts, à lutter contre a désertification, à mettre fin et inverser la dégradation des terres et à mettre fin à la perte de biodiversité". La cible 15.3 vise à « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et à s'efforcer à aboutir à un monde sans dégradation des terres » à l'horizon 2030.

Ainsi, la douzième session de la Conférence des Parties (COP.12) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), a approuvé la cible 15.3 des ODD et le concept de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme étant une force motrice de premier ordre pour la mise en œuvre de la Convention. La COP.12 a invité tous les pays parties à la CNULCD à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT.

L'objectif ambitieux de la NDT est de maintenir ou d'augmenter le capital naturel des terres et les services écosystémiques terrestres associés. La NDT implique donc un engagement visant à éviter de nouvelles pertes nettes du capital naturel terrestre par rapport à un état ou un niveau de référence.

Aux Comores, la dégradation des terres résulte des phénomènes climatiques. Le problème est fortement accéléré par les activités humaines. Qu'elle soit causée par la surexploitation des terres, le surpâturage, le déboisement ou l'irrigation inefficace, la dégradation des terres est un problème à la fois local, régional et global, qui compromet les moyens de subsistance des populations. Le secteur agricole qui y occupe plus de 70% de la population active et contribue à plus de 40% au PIB est fortement menacé par une dégradation accélérée des ressources naturelles et particulièrement des terres cultivables dont les effets sur la diminution de la productivité des terres arables entrainent une baisse de la croissance économique, la hausse de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

C'est ainsi que le pays s'est engagé à définir les cibles nationales volontaires en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT).

Cible nationale :

Maitriser la vitesse de la dégradation des terres afin d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres jusqu'à 2030.

Cibles spécifiques :

- Améliorer la productivité des terres agricoles et prairies par rapport à la situation en 2015;
- Accroitre le niveau du stock de COS des sols par rapport à la situation en 2015 ;
- Restaurer d'ici 2030 50% de la superficie des forêts perdues pendant la période de référence (2000-2010) ;
- Réduire la conversion des forêts et des zones Humides en d'autres types d'occupation de sols
- Restaurer d'ici 2030, 20% des terres dégradées et abandonnées ;
- Mobiliser les parties prenantes en faveur de la NDT ;

1 Faire levier sur la NDT

L'Union de Comores s' est engagé résolument avec l'appui de la Convention des Nations Unies pour la lutte Contre la Désertification (CNULCD) et de ses partenaires pour atteindre les objectifs fixés par la Communauté Internationale lors du Sommet de Rio en 2015 et a réitéré à travers plusieurs autres engagements pour inverser les tendances de la dégradation des terres et protéger les écosystèmes terrestres.

Le processus de définition des cibles en vue de la NDT constitue pour le pays une grande opportunité pour faire avancer la mise en œuvre des politiques et engagements nationaux en matière de développement durable, de mobilisation des acteurs pertinents, de création de multiples bénéficies environnementaux, sociaux et économiques, et de profiter des opportunités croissantes de financement climatique et en particulier la lutte contre la dégradation des terres.

Au niveau national, le secteur agricole qui y occupe plus de 70% de la population active et contribue à plus de 40% au PIB est fortement menacé par une dégradation accélérée des ressources naturelles et plus particulièrement les terres cultivables dont les effets sur la diminution de la productivité des terres arables entrainent une baisse de la croissance économique, la hausse de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

C'est ainsi que le 25 Août 2016, le Gouvernement Comorien a souscrit dans le programme de soutien du mécanisme mondial pour la fixation des objectifs nationaux de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT).

Afin de promouvoir le développement en Union des Comores, le Gouvernement aligne les grandes orientations politiques de développement avec le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable. Ainsi, le Gouvernement Comorien se doit de mettre en cohérence sa planification nationale, notamment la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) avec le cadre des ODD et traduire les cibles des ODD en des cibles nationales.

L'intégration de la NDT dans la planification nationale constituera un accélérateur en matière d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et l'investissement dans le cadre de la NDT contribuera significativement à l'atteinte de plusieurs ODD, à la réalisation des objectifs liés aux Contributions Déterminées au niveau National et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D).

Trois grandes opportunités de levier sont identifiées dans le cadre du processus NDT :

- l'intégration de la NDT sur les cibles nationales des ODD à travers le processus de l'alignement ODD avec la planification nationale.
- L'utilisation de la NDT pour favoriser la mise en œuvre des engagements nationaux liés aux contributions nationales déterminées (CDN)
- Faire de la NDT, un levier sur le programme du Fonds vert Climat.

A travers la mise en œuvre de la NDT, le Groupe de travail a discuté lors des réunions les points suivants :

- Le manque de données au niveau national sur l'ensemble des indicateurs choisis,
- Différence sur les superficies totales entre des données globales et les données nationales sur les classes de couverture,
- Le problème de clipping des frontières qui se voit sur les cartes,

- Problème de signature spectrale : les cultures pérennes et annuelles de l'inventaire national (pour la plupart des cultures de bananiers et de cocotiers) se retrouvent classées sous forêts dans les données de la UNCCD car la signature spectrale n'a pas permis de différencier les forêts et les bananeraies / cocoteraies,
- L'absence des données sur les zones humides pour les données par défaut.
- Le Renforcement des capacités du service « Forêt » de la DGEF sur la gestion des données et la production des cartes de dégradation mais aussi le suivi et évaluation du processus de définition de la NDT,
- Les différences dues aux méthodologies : images haute résolution vs. échantillonnage avec collecte de données sur le terrain,
- L'élaboration d'une législation adéquate est donc nécessaire
- La Création d'un cadre de concertations avec les parties prenantes en faisant appel notamment aux Maires, aux Préfets, aux Chefs de villages, aux Magistrats, à la Gendarmerie, et aux ONGs.

2 Évaluer la NDT

2.1 Données et choix des indicateurs

Trois indicateurs sont recommandés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la NDT.

- L'occupation des terres,
- La productivité des terres,
- Le stock de carbone

Ces trois indicateurs permettent de faire un état des lieux de la situation de dégradation des terres. Ils reflètent les processus clés qui sous-tendent le capital naturel terrestre. Les paramètres sont choisis pour être universellement applicables, interprétables et quantifiables avec les ensembles de données disponibles. Pour chaque indicateur nous allons donc estimer la valeur moyenne sur la période de 10 à 15 ans de l'exercice précèdent à l'état actuel. Cependant, l'identification exacte de la valeur de référence dépendra en définitive des séries de données disponibles au niveau national**.**

Le Groupe de Travail NDT, a examiné les différentes sources de données pour l'analyse de la dégradation des terres et la ligne de référence: (i) données par défaut de l'UNCCD sur l'occupation des sols, la productivité primaire et la teneur du sol en carbone organique, (ii) données nationales notamment les données du Ministère en charge de l'Environnement, la FAO, et l'universités des Comores sur l'inventaire forestier national (IFN) réalisé en 2010, les données produits par le PAN aligné en 2013.

2.1.1 L'Occupation des terres

Le jeu de données sur l'occupation des terres de l'Initiative sur le changement climatique de l'ASE (Climate Change Initiative Land Cover, CCI-LC) sert de source par défaut aux données sur l'occupation des terres. La version disponible du jeu de données CCI-LC de l'ASE (v. 1.6.1) :

- comprend trois périodes centrées autour de 2000, 2005 et 2010 ;

- utilise une classification hiérarchique basée sur le Système de classification de l'occupation des terres (LCCS) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec 22 classes de « niveau 1 » pour le monde entier et 14 classes supplémentaires de « niveau 2 », basées sur des informations régionales plus précises le cas échéant.

Les spécifications générales pour les données relatives à l'occupation des terres, propres à chaque pays, sont les suivantes :

- Système de coordonnées : GCS_WGS_1984 ;
- Dimensions des cellules (X, Y) : 0,0027777777, 0,0027777777 [degrés décimaux], correspond à environ 300 mètres ;

Source : données dérivées de la CCI-LC (2000, 2010) de l'ASE suite à la reclassification de 23 classes en 6 grandes classes ; voir en annexe le tableau de classification pour indiquer l'évolution de l'occupation des terres en soi, la comparaison de ces deux périodes permet généralement d'identifier les principales tendances de la conversion des terres.

2.1.2 La productivité des terres

Le jeu de données portant sur la dynamique de la productivité des terres (DPT) du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne est utilisé comme source par défaut pour les données relatives à la productivité des terres (Cherlet et al. 2014, Annexe 2, dans Genesis et al. 2014).

Les spécifications générales du fichier du jeu de données mondiales portant sur la DPT sont les suivantes :

- Système de coordonnées : GCS_WGS_1984,
- Dimension des cellules (X, Y) : 0,0089285714, 0,0089285714 [degrés décimaux], correspond à environ 1 km2,
- Valeurs numériques des classes : 1-5.

Les spécifications générales du fichier des données nationales portant sur la DPT sont les suivantes :

- Système de coordonnées :
- GCS_WGS_1984,
- Dimension des cellules (X, Y) : 0,0027777777, 0,0027777777 [degrés décimaux], correspond à environ 300 m (le jeu de données mondiales relatives à la DTP (1 km2) a été converti à une résolution de 300 m pour être intégré au jeu de données relatives à l'occupation des terres),

2.1.3 Les stocks de carbone

Afin de déterminer les tendances du carbone organique du sol adaptées à la définition des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, deux types d'information sont requis :

- les stocks de carbone organique du sol de référence (par exemple, t/ha) du pays pour une année donnée (ici 2000) ;
- une manière d'associer l'évolution des conditions d'utilisation des terres/du couvert terrestre à l'évolution des stocks de COS.

Les stocks de COS de référence et leurs variations peuvent être soit modélisés, soit mesurés directement, soit les deux. Afin d'obtenir une indication sur les stocks de carbone organique du sol de référence par défaut, les produits SoilGrids 250m de l'ISRIC14 (Hengl et al. 2016) relatifs au pourcentage de carbone organique du sol, à la densité apparente, à la fraction de gravier et à la profondeur du substrat rocheux ont été utilisés pour calculer un stock de carbone organique du sol prédit pour 0 à 30 cm (c'est-à-dire la couche superficielle du sol).

2.2 Méthodologie utilisée pour l'évaluation des données

Par rapport aux données nationales développées par la FAO pour l'IFN, la méthodologie a été affinée et adaptée au contexte du pays

La classification utilisée pour définir l'utilisation des terres est basée sur une approche dichotomique et comprend deux niveaux principaux :

- un niveau de base, comprenant des classes globales destinées à une évaluation des ressources forestières au niveau mondial (FRA 2010),
- un niveau de classification plus spécifique destiné à prendre en compte la réalité et les nécessités nationales et sous nationales,

La classification de base comprend les classes globales suivantes :

- Forêts ;
- Autres terres boisées ;
- Autres terres ;
- Eaux continentales ;

L'analyse des données pour la ligne de référence présentent des résultats différents sur l'occupation des terres. Les résultats des données par défaut [1]présentent 165000 ha alors que l'inventaire national forestier[2] (IFN 2010), présente une superficie totale du pays de **186101 ha.** Les données par défaut sont sous-estimées par rapport aux données de l'IFN. Tenant compte des marges d'erreurs considérées pour ces données, nous avons effectué une étude comparative entre les données par défaut et les données de l'IFN. L'objectif de cette analyse a été de nous permettre de confirmer les données par défaut. Toutefois, ces données seront révisées par rapport aux données nationales pour permettre de faire l'évaluation de la NDT jusqu' à 2030.

[1] Données par défaut fournies par l'UNCCD sur les trois indicateurs, voir annexe 1
[2] Données nationales sur l'inventaire national forestier, voir annexes 2

Tableau 1: Croisement des données.

Données UNCCD 2015 (hec)		Données INF 2010 (hec)		
Forêts	105600	Forets sauf plantation	24743	112381
		Autres terres boises sauf savane arborées	21938	
		Mélange des cultures annuelles et pérennes	65700	
Arbustes, prairies, zones à végétation clairsemée	22800	Végétation herbeuse/prairie Naturelle	15126	19538
		Prairie marécageuse	141	
		Savane arborées	4171	
Cultures	23700	Cultures annuelles	6481	29892
		Cultures pérennes	18017	
		Plantation forestière	1017	
		Jachère	4158	
		Culture sous ombrage	219	
Zones humides				
Zones artificielles	2600	Terrain bâtis	13205	13205
Terres nues et autres usages	2200	Sol dénudé	9942	9942
Plans d'eau	1000	Eaux continentales	1142	1142
Total	165000			186100

Apres avoir croisé ces deux types de données, nous avons observé : Une légère différence au niveau des **Forêts**, avec 105600 ha pour les données globales et 112381ha pour les données de l'IFN sachant que nous avons pris en compte les cultures annuelles et pérennes dans la classification des Forêts.

Une différence est observée également au niveau des **Terres Artificielles,** avec 2600 ha des données Globales et 13205 ha pour les données de l'IFN.

Et par rapport aux **Terres nues et autres usages,** nous avons encore un écart, avec 2200 ha des données globales et 9942 ha sur l'IFN.

Le reste de données sur les autres catégories, les résultats sont approximativement égaux.

La comparaison des données a révélé :

- Différence sur les superficies totales et entre les classes de couverture
- Problème de clipping des frontières qui se voit sur les cartes
- Problème de signature spectrale : les cultures pérennes et annuelles de l'inventaire national (pour la plupart des cultures de bananiers et de cocotiers) se retrouvent classées sous forêts dans les données de la UNCCD car la signature spectrale n'a pas permis de différencier les forêts et les bananeraies / cocoteraies.
- Les différences peuvent être dues à des méthodologies : images haute résolution vs. échantillonnage avec collecte de données sur le terrain.

- l'absence des données sur les zones humides se justifie par le fait que les zones humides sont de petites zones qui ne sont donc pas considérées dans une catégorie à part mais elles sont prises en compte dans les autres catégories (forêts, plans d'eau).

Ainsi, les données par défaut sur les 3 indicateurs ont été utilisées pour la définition de la ligne de référence et des cibles de la NDT. L'analyse a permis de confirmer les données par défaut afin de les utiliser pour le processus de définition des cibles pour la Neutralité delà dégradation des terres en tenant compte des marges d'erreurs considérées pour ces données.

2.3 Les tendances de la dégradation des terres

L'analyse de la dégradation se fait suivant chaque catégorie d'utilisation de terre et sur le changement d'utilisation des terres. Les données par défaut présentent une superficie globale de 165000 qui reste constante entre 2000 et 2015.

2.3.1 L'occupation des terres

Les tendances observées sont négatives par rapport à l'utilisation des différentes catégories de terre et de leur conversion en d'autres catégories de terre[3].

Nous observons une perte de 2430 ha de forêts, 600 ha de savanes, prairies et zones à faible couverture végétale, pendant que les terres agricoles ont augmenté d'environ 3000 ha. Nous observons également une augmentation de 260 ha des terres artificielles avec une perte de 250 ha de terrains non viables et autres.

Par rapport aux changements d'utilisation par catégorie de terre, nous avions observé une reconversion de forêts de 580 ha en savane herbeuse et 1920 ha de Forêt en terre agricole. Ensuite, 7210 ha de savane herbeuse sont reconvertis en terre agricole et 2680 ha sont convertis d'autres types de terre. En fin, 5890 ha des terres agricoles et environ 3000 ha d'autres terres sont convertis en savanes.

2.3.2 La productivité des terres

Les tendances montrent une faible productivité entre 2000 à 2015 au niveau des différentes catégories d'utilisation de terre et sur le changement d'utilisation des terres[4]. Au niveau, des forêts, des terres agricoles et des savanes, nous observerons d'importants signes de déclin de productivité au cours de la période 2000-2015. En général, 30.9% des terres sont en déclin alors que nous enregistrons une augmentation de la productivité de 9.5% de la superficie totale. Les terres présentant les premiers signes de déclin indiquent 0.6% alors que les terres stables mais présentant des signes de stress indiquent 3.3% et les terres stables et non stressées indiquent 14.1%.

Les tendances de productivité peuvent être expliquées par les variations de la pluviométrie qui contribuent à des changements plus radicaux de l'utilisation et de l'occupation des

[3] Données NDT par défaut de l'UNCCD sur l'occupation des sols, annexe 1
[4] Données NDT par défaut de l'UNCCD sur la dynamique de la productivité des terres, annexe 1

terres, tels que la transformation d'une savane relativement productive vers une culture agricole faiblement productive, et inversement.

2.3.3 Le stock de Carbone

L'Analyse de l'évolution du stock de Carbone organique[5] sur la période 2000 à 2015, présente une tendance négative. Nous avons en moyenne de 128.7 tonnes/ha sur la variation des stocks de carbone au niveau des différentes catégories d'utilisation de terre. Par rapport au changement d'affectation des terres, on note une perte de -28117 tonnes de SOC due aux changements d'occupation des terres. La conversion des zones forestières en terres cultivables a induit une perte du stock de carbone organique de -44502 tonnes de SOC et pareillement que la conversion savanes, prairies et zones aux terres cultivables avec une perte de -149962 tonnes.

La conversion des zones forestières en terres cultivables a induit une perte du stock de carbone organique de -44502 tonnes de SOC et pareillement que la conversion savanes, prairies et zones aux terres cultivables avec une perte de -149962 tonnes. On pourra en déduire que les changements d'utilisation des terres qui impliquent une réduction de la couverture forestière en particulier la déforestation et dégradation des forêts, se sont traduits par une perte en teneur du carbone organique du sol et donc une dégradation des terres.

2.4 Description des zones hotspots

2.4.1 Méthodologie utilisée pour l'identification des zones Hotspots

L'identification des zones hotspots est déterminée par :

- les zones les plus touchées par le phénomène la dégradation des terres en se référant à des cartes fournies par les données globales.
- les données brutes fournies par les trois sous-indicateurs de la NDT,
- les visites de terrains effectuées dans les iles,
- les témoignages recueillis auprès des personnes ressources, des ONG et des populations cibles.

Sur cette base les suivants hotspots ont été identifiés :

[5] Données NDT par défaut de l'UNCCD sur l'évolution du stock de carbone des terres, annexe 1

Iles	Zone	Regions	Critères
Anjouan	**1**	la région de **Jimlime (nord)**	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - Le déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre, et les besoins de distillation des fleurs d'ylang-ylang - le surpâturage - morcèlement des terres
	2	le **col de Patsy** (**centre)**	- Degradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - morcèlement des terres - densité élevé de la population - l'introduction des plantes appauvrissant le sol (giroflier, …) - dénudation du relief favorisé par l'érosion - densité élevé de la population - le surpâturage - L'urbanisation poussée et le développement accéléré de l'infrastructure économique, -
	3	la région de **Nyoumakele- Bas**	- le potentiel de production agricole des zones - Les températures élevées, - Les sécheresses précoces et prolongées, l'assèchement des rivières et la dessiccation des sols, - Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - morcèlement des terres - Surpâturage - L'urbanisation poussée et le développement accéléré de l'infrastructure économique -
	4	la région de **koni**	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - Les sécheresses précoces et prolongées, l'assèchement des rivières et la dessiccation des sols, - La forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie, - Surpâturage - morcèlement des terres

Moheli	**5**	la région de **Djando** dans le versant Sud-Est, au Nord-Ouest,	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - La forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie, Assèchement des rivières ; - morcèlement des terres - l'introduction des plantes appauvrissant le sol (giroflier, ylang ylang) - dénudation du relief favorisé par l'érosion - Le déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées
	6	la région de **Mledjélé** vers l'Ouest	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - Le déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - La forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie, Assèchement des rivières ; - morcèlement des terres - l'introduction des plantes appauvrissant le sol (giroflier, ylang ylang) - dénudation du relief favorisé par l'érosion - Le déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre, et les besoins de distillation des fleurs d'ylang-ylang
	7	La région de **Moimbassa** (nord-est)	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - La forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie, Assèchement des rivières ; - morcèlement des terres - l'introduction des plantes appauvrissant le sol (giroflier, ylang ylang) - Dénudation du relief favorisé par l'érosion - Déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre, et les besoins de distillation des fleurs d'ylang-ylang
Ngazidja	**8**	La région **d'itsandra-washili**	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - surpâturage - Feu de brousse - sécheresses précoces et prolongées
	9	**La région de Mboude-Mistamihouli,** (nord- est)	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre

			- Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées
	10	Le bassin versant de **Siboussa** dans la région du Sud, Sud-est	- Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre - Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - Déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées
	11	La region de **Domba**	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées - surpâturage - Feu de brousse - sécheresses précoces et prolongées
	12	Le bassin versant de **Bambao**	- Dégradation rapide des sols - Forte Conversion & Perte des terres - Faible productivité - Perte du stock de carbone - la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre - Forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie - déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées

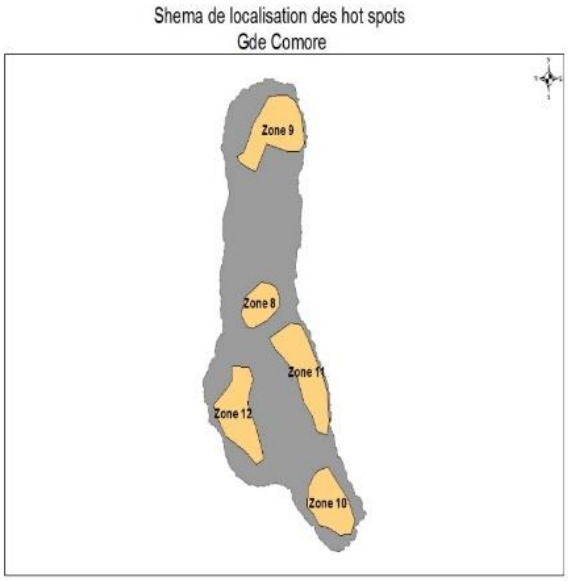

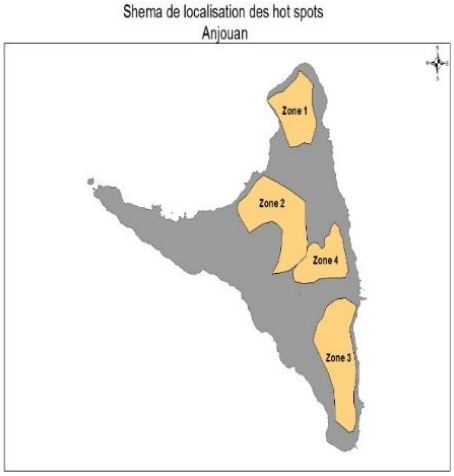

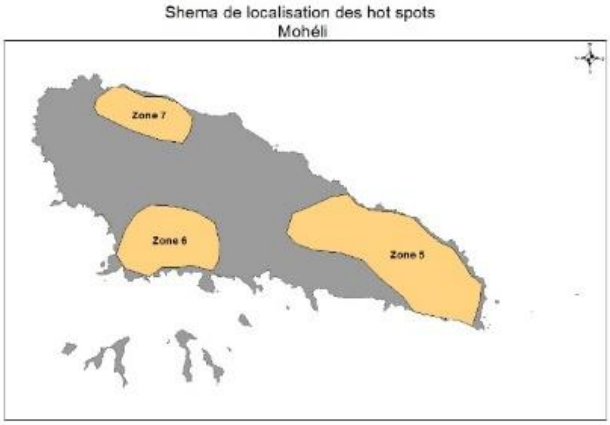

2.4.2 Facteurs de dégradation des terres

D'une manière générale, la dégradation des terres est due à plusieurs facteurs notamment, les facteurs climatiques, les facteurs naturels, les facteurs humains, les facteurs socio-économiques et les facteurs juridiques :

			Anjouan	Mohéli	Ngazidja
Facteurs Directs	Les facteurs climatiques	• La diminution des précipitations	X	X	X
		• La forte variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie	X	X	X
		• Les températures élevées	X	X	X
		• Les sécheresses précoces et prolongées,	X	X	X
		• l'assèchement des rivières et la dessiccation des sols	X	X	
	Les facteurs naturels	• Les phénomènes géophysiques, marqués par les éruptions volcaniques, les ravinements, les éboulements de talus, la fragilité naturelle des milieux insulaires et la situation géographique du pays qui le prédispose aux catastrophes naturelles favorisent la désertification par la dégradation des ressources.	X	X	X
		• Les inondations, favorisées et accentuées par la dénudation du relief	X	X	

		• La faible perméabilité des sols à Anjouan et Mohéli limite l'infiltration et provoque le ruissellement torrentiel et la diminution des réserves en eaux souterraines	X	X	
	Les facteurs humains	• La forte pression foncière, résultant de la pression démographique entraine des défrichements anarchiques des forêts en faveur de l'agriculture, le bois de feu, bois d'œuvre	X	X	X
		• L'exploitation inappropriée des zones à forte pente sensibles (60 à 70%) favorise l'érosion hydrique, le processus de la dégradation des terres, le ruissellement et le transport des produits terrigènes sur la zone côtière	X		
		• Le déboisement massif et les pratiques agricoles inadaptées tels que l'agriculture itinérante sur brûlis qui accentuent l'érosion et la dégradation des terres,	X	X	X
		• la pression croissante sur la biomasse ligneuse pour le bois d'énergie domestique et d'œuvre, et les besoins de distillation des fleurs d'ylang-ylang aux dépens de forêts,	X	X	
		• l'introduction des plantes appauvrissant le sol (Giroflier, ylang ylang…)	X	X	
		• le surpâturage dans les zones à écosystèmes particulièrement fragiles	X	X	X
		• L'urbanisation poussée et le développement accéléré de l'infrastructure économique	X		X
	Les facteurs chimiques	• Salinisation des sols	X	X	
		• L'acidification des sols	X	X	X
		• Pollution des sols	X	X	X
Facteurs Indirects	Les socio-économiques	• L'augmentation rapide de la population et la forte densité dont la moyenne nationale s'élève à 395 habitants au km2	X	X	X
		• Une proportion élevée (plus de 50%) de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	X	X	X
		• Les difficultés d'accès à la terre (la disponibilité en terres cultivables est inférieure au quart d'un hectare par habitant),	X	X	X
	Les facteurs juridiques	• L'absence d'une législation foncière permettant de réguler les modes de tenure des terres,	X	X	X
		• L'absence d'un plan d'aménagement du territoire et d'urbanisme et l'absence de normes	X	X	X

Par ailleurs, l'analyse du cadre juridique et institutionnel montre que le pays s'est doté d'une Loi cadre relative à l'Environnement et d'une politique nationale de l'environnement (PNE) et son Plan d'action environnemental qui promeuve la gestion durable des ressources naturelles. D'autre part, il est doté d'une Loi forestière, lui permettant l'application et de l'utilisation des forêts et des ressources forestières sur les terres publiques. Toutefois, la lutte contre la dégradation des sols exige l'application de la réglementation sur l'utilisation des terres. En outre, il y a la nécessité de réviser le cadre réglementaire, afin de renforcer la mise en application de la réglementation relative à l'utilisation des terres, le régime foncier et délimitation des espaces, et le développement économique.

Au niveau institutionnel, c'est la vice-présidence en charge du Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme qui se charge de la gestion, la planification des ressources naturelles et forestières et de la mise en œuvre des programmes liés à la gestion de ces ressources, en collaboration avec ses départements. Le processus de définition des cibles de la NDT a été mené par la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts en collaboration avec ses partenaires, notamment les différentes

institutions œuvrant dans la planification et la gestion des ressources naturelles, les partenaires techniques et financiers, le groupe de travail sur la NDT et les associations.

L'analyse SWOT en Union des Comores présente un cadre juridique et institutionnel favorisant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes relatifs à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Toutefois, beaucoup reste à faire, dans la mesure où il n'existe pas un cadre juridique spécifique sur la gestion durable des terres, mais également une faible capacité de concertation, de coordination et de mobilisation des ressources pour la gestion de ressources forestières.

Résumé de l'analyse de SWOT

FORCES	**FAIBLESSES**
Juridique L'existence d'un cadre politique qui favorisera la mise œuvre du processus de la NDT.	**Juridique** • L'absence d'une législation/loi spécifique sur la gestion durable des terres • L'absence d'une législation foncière permettant de réguler les modes de tenure des terres, • L'absence d'un plan d'aménagement du territoire et d'urbanisme et l'absence de normes urbanistiques,
Institutionnel • Meilleure conscientisation des acteurs sur le processus de la NDT • Le leadership de la Vice-Présidence en charge du Ministère en charge de l'agriculture et de la pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour le suivi du processus de la NDT. • L'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles et d'ONG capables de porter des projets de développement agricole ou de protection de ressources naturelles, y compris les projets de gestion durable des terres. • L'opérationnalisation des services de proximité en milieu rural (les CRDE) susceptibles d'assurer l'encadrement des paysans et la mobilisation des acteurs autour de projets relatifs à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, • La mise en place d'une équipe de travail national ad hoc pour la NDT. • L'existence de stratégies et politiques sectorielles relatives à la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources forestières et au développement du secteur agricole, de la Biodiversité, la lutte contre le changement climatique.	**Institutionnel** • Le pays ne dispose pas d'une stratégie/plan national d'investissement dans la gestion durable des terres • Les capacités techniques actuelles des acteurs et les moyens d'intervention limités de l'Etat • Faiblesses dans la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières • L'absence de données chiffrées sur les conséquences socio-économiques de la dégradation des terres • L'absence d'une stratégie de restauration et de maintien de la fertilité des Sols, • L'absence d'une stratégie nationale d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la dégradation et la gestion durable des terres, • Insuffisance de capacités pour élaborer des projets, • Absence de structures nationales de recherche et de transfert de technologie dans le domaine de la dégradation et la gestion durable des terres, • Faible partage des pratiques entre les acteurs dans le domaine de la gestion durable des terres • L'absence d'un cadre permanent de concertation, de coordination, avec les acteurs étatiques et non étatiques en charge de la gestion de ressources forestières
OPPORTUNITÉS	**DES MENACES**
Juridique • L'adoption des ODD qui offre une opportunité pour réviser et actualiser les instruments juridiques, politiques et institutionnels en matière de développement durable et la gestion durable des ressources naturelles y compris la mise en œuvre de la NDT La mise en œuvre de l'Accord de Paris à travers la	**Juridique** • Un régime foncier régi par la coexistence de trois types de droits conflictuels (droit français, droit coutumier et droit musulman), • Une instabilité foncière et des difficultés d'accès à la terre, • Un capital naturel limité, dans un espace exigu

Contribution Nationale Déterminée qui intègre les options d'atténuation et d'adaptation relative à l'utilisation des terres.	
Institutionnel • L'existence des programmes permettant une meilleure intégration de gestion durable des terres. • L'existence d'institutions de micro-finances (Réseaux MECKs et SANDUKs), et de structures d'appui à la création d'entreprises en milieu rural (FADC, AMIE), susceptibles d'encadrer et de cofinancer des initiatives de développement agricole en cas de nécessité. • L'alignement de la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable aux ODD, qui laisse la possibilité à nos partenaires qui souhaitent se positionner éventuellement dans le secteur de l'agriculture et de la Gestion Durable des terres en fonction des priorités nationales. Elle offre également la possibilité de mobilisation des ressources auprès de nos partenaires.	**Institutionnel** • L'insuffisance de coordination entre les entités en charge de la forêt qui caractérise assez souvent les interventions, se traduit par des glissements d'incohérences dans la planification des activités, • L'absence d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs étatiques et non étatiques, • Une démographie en progression rapide et une forte pression humaine sur des ressources naturelles limitées • Des systèmes agricoles extensifs et inadaptés (agriculture itinérante sur brûlis) • Des défrichements anarchiques, à la recherche de nouvelles terres agricoles, de bois de feu et d'œuvre, • La péjoration de l'agressivité et de l'instabilité du climat (changement climatique)

2.1 Présentation de la ligne de référence

LDN Target Setting Programme										
Table 1 - Presentation of national basic data using the LDN indicators framework										
Catégorie couvert végétal	**Zone (2000)**	**Zone (2015)**	**Changement (2000-2015)**	**Dynamique de productivité nette des sols (NetLPD)** (km2)**						**Carbone organique dans les sols (2000)****
	km2	**km2**	**km2**	**En déclin**	**Premiers signes de déclin**	**Stable mais stréssés**	**Stables mais non stressés**	**En augmentation**	**Pas de données*****	**tonnes/ha**
Forêts	1056	1031	-24.3	281	7	45	128	107	463	134.1
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée	228	222	-5.8	90	0	3	30	12	87	113.3
Zones cultivées	237	267	29.9	104	0	4	62	29	68	114.1
Zones humides										
Zones artificielles	26	29	2.6	7	0	0	1	0	20	103.6
Terrains non viabilisés et autres	92	90	-2.5	28	2	1	11	8	40	151.0
Plans d'eau	10	10	0.0	0		0	0	0	10	114.9
moyenne SOC (tonne/ha)										**128.7**
Poucentage de la superficie totale				**30.9%**	**0.6%**	**3.3%**	**14.1%**	**9.5%**	**41.6%**	
Total (km2)*****	1650	1650	0	**510**	**10**	**54**	**232**	**157**	**687**	
Terrains non viabilisés et autres >> Zones cultivées	1.3	0.0	0.1	1.0	0.5	3				

Changement de couvert végétal	Tendances de la dynamique de productivité nette des sols (NetLPD)2000-2015 (km2)					
	En declinaison	**Premiers signes de déclin**	**Stable mais stréssés**	**Stables mais non stressés**	**En augmentation**	**Total**
Forêts >> Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée	2.2	0.0	0.2	0.7	0.5	4
Forêts >> Zones cultivées	6.6	0.1	0.4	3.4	2.4	13
Forêts >> Zones artificielles	0.1		0.0	0.0	0.0	0
Forêts>> Terrains non viabilisés et autres		0.0	0.0	0.1	0.1	0
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée >> Forêts	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée >> Zones cultivées	27.9	0.0	1.2	17.6	6.8	54
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée >> Zones artificielles	0.3		0.0	0.1	0.0	0
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée >>Terrains non viabilisés et autres	12.8	0.1	0.2	3.6	1.5	18
Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée >> Forêts	0.2		0.0	0.7	0.6	2
Zones cultivées >> Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée	25.9	0.0	1.0	7.7	3.3	38
Zones cultivées >> Zones artificielles	0.1		0.0	0.0	0.0	0
Zones cultivées >> Terrains non viabilisés et autres	2.3		0.1	0.5	0.7	4
Terrains non viabilisés et autres >> Forêts	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	1
Terrains non viabilisés et autres >> Arbustes, prairies et zones à végétation clairsemée	8.8	0.2	0.3	3.8	2.9	16
Terrains non viabilisés et autres >> Zones cultivées	1.3	0.0	0.1	1.0	0.5	3
Terrains non viabilisés et autres>> Zones artificielles	0.1		0.0	0.0	0.0	0

3 Présentions des cibles et mesures pour atteindre la NDT

3.1 Les Cibles

Cible nationale :

Maitriser la vitesse de la dégradation des terres afin d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres jusqu'à 2030.

Cibles spécifiques :

- Améliorer la productivité des terres agricoles et prairies par rapport à la situation en 2015
- Accroitre le niveau du stock de COS des sols par rapport à la situation en 2015
- Restaurer d'ici 2030 50% de la superficie des forêts perdues pendant la période de référence (2000-2010)
- Réduire la conversion des forêts et des zones Humides en d'autres types d'occupation de sols
- Restaurer d'ici 2030, 20% des terres dégradées et abandonnées
- Mobiliser les parties prenantes en faveur de la NDT

3.2 Mesures identifiées pour atteindre la Neutralité de la Dégradation des Terres

Les mesures politiques (causes indirectes) :

- Intégrer la NDT dans la conception et mise en œuvre des politiques, stratégies sectorielles et programmes au niveau national
- Sensibiliser et impliquer toutes les parties prenantes dans la gestion Durable des Terres
- Promouvoir la recherche sur la GDT
- Mobiliser les Financements pour la mise en œuvre de la NDT
- Intégrer le principe de la Neutralité de la Dégradation des Terres dans l'aménagement du Territoire
- Elaborer des textes d'application pour la Loi foncière, forestière et la Loi-cadre sur l'environnement et assurer leur mise en œuvre
- Mettre en place un système de suivi de gestion durable des terres.

Les mesures techniques (causes directes) :

- Réhabiliter 200 ha par an des terres agricoles abandonnées.
- Promouvoir l'agriculture de conservation, l'agriculture biologique et l'agroforesterie
- Renfoncer le dispositif de lutte contre les feux sauvages
- Reboiser environ 12 000 ha d'ici 2030 afin de diminuer la pression sur les ressources forestières
- Renforcer les capacités des acteurs et sur la Gestion Durable des Terres
- Renforcer les actions pour la conservation des ressources naturelles par la création d'aires protégées d'environ 50 000 ha.

- Réduire la consommation du bois de feu, de service et industriel, la consommation du bois provenant des forêts et autres réserves de biomasse afin de mener à une réduction de 30% de la déforestation en 2030.
- Renforcer les actions pour la sécurisation des droits de paysans sans terre
- Diminuer les incitations négatives
- Promouvoir les activités régénératrices de revenus alternatifs au profit de populations riveraines

4 Atteindre la NDT

Le gouvernement Comorien s'est engagé à mettre en cohérence la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) avec le cadre des ODD et traduire les cibles des ODD en des cibles nationales. Ce processus de domestication des ODD a offert une opportunité de dégager les grandes orientations nationales au regard des défis émergents et d'engager les réflexions sur les modalités de leur opérationnalisation, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D). Ce dernier constitue le nouveau cadre de référence sur lequel s'appuient toutes les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux.

L'élaboration de cette nouvelle stratégie a permis à la Vice-Présidence en charge de Ministère de l'Environnement avec ses partenaires de ressortir les orientations liées à la protection des forêts et la dégradation des Terres, la lutte contre la désertification et le changement climatique. La stratégie est en cours de validation.

Le processus de définition des cibles est mené, à travers des consultations régionales et nationales, avec le soutien d'un groupe de travail intersectoriel et des acteurs gouvernementaux, de la société civile, les institutions de recherche, le secteur privé et des partenaires au développement. Ce processus a permis de mieux cerner les défis de la gestion durable des terres et le rôle incontournable des initiatives intersectorielles dans la planification nationale relativement à l'engagement de l'état à atteindre les Objectifs du Développement Durables mais également à la mise en œuvre des Contributions Nationales Déterminées de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Ainsi, L'Union des Comores attend de tous ses partenaires techniques et financiers à collaborer activement dans la mise en œuvre des mesures pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs fixés pour le processus de définition des cibles pour la neutralité de la dégradation des terres.

Par ailleurs, les agences des Nations Unies, incluant les organismes de financement (Banque Mondiale, FMI, etc…) et ses partenaires au développement se sont engagées à intégrer les ODD dans leurs programmes d'intervention. En conséquence, les programmes d'appui au développement et la mobilisation des ressources financières s'aligneront aux besoins et priorités identifiés dans cette novelle planification.

Malgré les efforts réalisés pour répondre à ces multiples défis, l'Union des Comores entend poursuivre en renforçant les initiatives prometteuses déjà engagées en faveur de la gestion durable des terres en étroite collaboration avec les partenaires et la mobilisation des ressources pour atteindre à ses objectifs.

Projets et programmes identifiés au niveau national

Intitulé du projet	Objet du projet	Montant du projet	Bailleurs	Durée du projet	Avancement
Renforcement de la résilience climatique à travers des bassins versants et forêts réhabilités et des options de développement local adapté	Le projet se focalisera sur la réhabilitation des bassins versants et le reboisement par l'utilisation d'espèces résistantes qui pourraient s'adapter aux changements climatiques et environnementaux.	21,620, 000 US$	GEF-PNUE	5 ans	En cours
Renforcement des capacités et de résilience du secteur agricole aux changements climatiques aux Comores-CRCCA	Permettre à l'Union des Comores de disposer des capacités, des outils et des technologies pour réduire la vulnérabilité du système agricole comorien face aux changements climatiques et à la variabilité climatique	10, 390,000 US$	GEF-PNUD	4 ans	2014 – 2018
Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC)	Approfondir le dialogue et la coopération en matière de changement climatique entre l'Union Européenne et les pays pauvres en développement les plus exposés au changement climatique, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits États Insulaires en Développement (PEID).	3, 000,000 euros	UE	3,5 ans	2015 - 2018
Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau pour une adaptation aux changements climatiques-ACCE	Réduire les risques liés aux CC sur la vie quotidienne et les impacts sur les ressources en eau	3, 700, 000 US$	GEF-PNUE	5 ans	2011 – 2016 (clôturé)
GIRE au niveau national	Gestion intégrée des ressources en eau	150, 000 US$	UNOPS	3 ans	2013 – 2016 (clôturé)
Résilience face aux risques dus à la variabilité et aux changements climatiques	Renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, au niveau national et décentralisé, pour comprendre, suivre, prévenir et répondre aux catastrophes climatiques liées au climat aux Comores	8, 932, 421 US$	GEF-PNUE		En instruction
Le Projet de Productivité et Résilience des Exploitations Agricoles familiales PREFER	Améliorer la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et les moyens d'existence des populations rurales pauvres		FIDA	5 ans	En cours

5 Conclusion

L'Union des Comores est gravement touchée par le phénomène de désertification et de dégradation des terres. La pression sur les terres et sur les ressources naturelles apparaît de plus en plus forte, que ce soit pour les besoins de subsistance, de bois de feu, de pâturage, d'exploitation forestière. Ainsi, le phénomène de désertification et de dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes. Les facteurs de la désertification sont non seulement climatiques, mais aussi socioéconomiques. Par ailleurs l'Union des Comores a développé et a mis en œuvre un cadre stratégique et des actions avec l'appui des partenaires technique et financier pour lutter contre la dégradation des terres et renverser cette tendance.

Ainsi, l'engagement du pays à définir les cibles nationales volontaires en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) permettra à maintenir la productivité des ressources terrestres, à soutenir les fonctions et services écosystémiques mais également à atteindre un équilibre entre la dégradation anticipée des nouvelles terres et les futurs efforts d'amélioration des terres dégradées.

Le processus de définition des Cibles de la NDT a été mené dans une approche participative qui a intégré tous les secteurs et parties prenantes ayant une incidence sur le capital naturel des terres, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, la méthodologie utilisée pour la définition des cibles de la NDT s'est basée sur ces 4 piliers :

- Engager les décideurs politiques et parties prenantes concernées par la gestion des terres
- Prendre des décisions pertinentes sur les actions nécessaires à travers l'évaluation de l'état actuel des terres et les causes et facteurs de dégradation
- Définir les ambitions nationales en termes de la lutte contre la dégradation des terres à travers la définition des cibles et mesures de NDT
- Créer un environnement favorable à travers l'intégration de la NDT dans les politiques nationales et identification des programmes et projets transformatifs en vue de la NDT

Beaucoup d'activités ont été réalisées tout au long de ce processus, on notera à cet effet la mise en place d'un groupe de travail pour la NDT. Ainsi, 3 réunions du groupe de travail et 2 réunions de validations se sont organisées afin d'évaluer et compléter le travail fourni par la consultante sur les rapports ci-dessous :

- L'analyse de l'environnement légal et institutionnel en vue de la NDT
- L'analyse des tendances, et l'établissement de la ligne de référence
- La définition des cibles et les mesures en vue de la NDT

Le processus de définition des cibles de la NDT doit servir comme cadre de référence pour les actions à prendre en vue de faire face aux problèmes de dégradation des terres. L'analyse de la situation de référence, la définition des cibles et mesures proposent des pistes d'actions à entreprendre en fonction des objectifs fixés au niveau national. Ces actions doivent être traduites sur le terrain par des activités concrètes, intégrées dans des projets ou des programmes au niveau national.

La réussite de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres passe par un renforcement efficace des capacités des institutions sur l'élaboration d'un cadre politique et

règlementaire, et la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il y a également un besoin de renforcement des capacités des personnes ressources, et d'amélioration du cadre de concertation et de coordination des actions.

Toutefois pour plus d'efficacité et de cohérence, les questions de la désertification et de la dégradation des terres doivent être traitées de pair avec les questions liées aux changements climatiques et à la conservation de la diversité biologiques. C'est pour cela que le concept de Gestion Durable des Terres, doit désormais être intégré dans la nouvelle stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D).

Annexe 1 : Liste des membres du groupes de travail

Nom et Prénom	**Institutions**
ACHMET Said Mohamed	Université des Comores
Hamza Mohmaed	Institut National de recherche pour l'Agriculture, Pêche et Environnement (INRAPE)
Aboubacar Nair	Département SIG au Ministère en charge de l'Environnement
Saifou-dine Aliani Toiha	Agence Nationale de l'aviation civile et de la Météorologie (ANACEM)
Charaf-Eddine Msaidié	Projet de Mise place d'un Réseau des Aires protèges
Ali Mohamed NOBATAINE	Coordinateur du projet Productivité et Résilience des Exploitations Agricoles familiales (PREFER)
Andilia Said	Université des Comores
Mohamed ALI	Coordinateur du projet Alliance Mondial pour le Changement Climatique (AMCC)
Houria Aboubacar	Point Focal Adjoint CCNUCC
Moinahalima Assani	Point Focal CNUBD
Ismael Bachirou	Point Convention de Nairobi
Youssouf Mourid	Direction régionale de l'environnement
ABDOURAZAK A Ahmed/	Directeur de la planification au Commissariat général au PLAN
Kaabi Ahmed Halima	Point Environnement au PLAN
Ahamada Djoubeiri	Conseiller technique vice-présidence en charge de l'Environnement
M'madi Abass	Point Focal TerrAfrica
Soilihi Adabi	Représentant de la FAO
Youssouf Hamadi	Point Focal Fonds Vert Climat
Ambadi Issouf	Point focal de l'UNCCD
Fatima Athoumani	Consultante du PDC –NDT

Annexe 2 : Liste des dates de réunions du groupe de travail et ateliers de validation de la NDT

Date	**Ateliers & réunions**
09 Mars 2017	Atelier de lancement du processus de définition des cibles pour la NDT
16 Mars 2017	Première réunion du groupe de travail
29 Avril 2017	Deuxième réunion du groupe de travail (Analyse des données NDT et du cadre juridico-institutionnel, validation feuille de route/TdR)
16 Aout 2017	Troisième réunion de groupe de travail (Validation de la ligne de référence, sélection des zones prioritaires, préparation de l'atelier de validation)
13-15 Mars 2018	Atelier de pré-validation de la ligne de référence et la définition des cibles et mesures e la NDT
du 28 au 29 Mars 2018	Atelier de validation de la ligne de référence et définition des cibles et mesures

Figure 1atelier de pre-validation de la ligne de référence et des cibles de NDT

Figure 2: Atelier national de validation du processus de de définition des cibles de la NDT

Annexe 3: Liste des rapports soumis

Date de soumission	Rapports
16 janvier 20117	Rapport du plan de levier
03 Avril 2017	Rapport de l'atelier national de lancement organisé le 9 mars
28 Avril 2017	Compte Rendu de la première réunion du GT NDT du 16 mars
06 Juin 2017	Compte Rendu de la deuxième réunion du GT NDT
01/2017-12/2018	Rapports Mensuels dans le cadre du processus NDT
09 Juin 2017	Rapport sur l'analyse de l'environnement légal et institutionnel, y compris l'analyse SWOT
15 juin 2017	Rapport de Missions de terrain au niveau des Iles
30 Aout 2017	Compte Rendu de la troisième réunion du GT NDT
17 avril 2018	Rapport de la ligne de référence pour la NDT
22 Février 2018	Analyser les tendances de la dégradation des terres sur la base des données par défaut
22 Mars 2018	Rapport de l'atelier de pré-validation de la ligne de référence et des cibles de la NDT
18 avril 2018	Rapport de l'atelier national de validation du processus de la ligne de référence et des cibles de la NDT
22 mai 2018	note politique sur l'endossement du concept NDT aux Comores
16 juillet 2018	Rapport final sur cibles et mesures potentielles pour la NDT aux Comores